



Clause abusive rdc et vente forcée

Par smut, le 16/09/2008 à 11:36

Bonjour

J'ai acheté un téléphone portable sur RDC en décembre 2007 pour un prix exorbitant, soit.

Lors de la finalisation de ma commande une garanties "or" a été ajoutée à mon insu pour 35 euros. Apparaissant en tout petit dans les frais de port au moment du paiement. Il ne nous est jamais proposé de choisir cette assurance, elle est imposée sans aucune transparence. Elle est indiquée de manière trompeuse avec les frais de port.

L'information donnée en cliquant sur le lien "plus d'infos" est lacunaire.

Seul un autre lien de plusieurs pages indique le retour dans l'emballage d'origine.

Cette garantie, propose le remboursement du produit s'il est défectueux. C'est le cas.

Les clauses que nous ne pouvons pas lire puisque rien ne nous est présenté clairement exigent le retour de l'objet dans son emballage. Pour des raisons exceptionnelles, je n'ai pas pu conserver l'emballage, la société refuse alors d'effectuer le remboursement.

Clause abusive et vente forcée.

Que faire?

Merci